
ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

Le présent fascicule est exclusivement consacré à la publication des allocutions prononcées dans la mémorable séance académique du 15 novembre dernier par M. le Recteur et MM. les Doyens des diverses Facultés, lors de la remise du diplôme de Docteur honoris causa de l'Université de Liège à 15 savants étrangers, ainsi qu'à la réponse aussi délicate qu'émouvante de M. le professeur Brunot au nom de ses collègues.

La chronique habituelle des faits de la vie universitaire, les rapports du secrétaire et du trésorier à l'assemblée générale du 10 mars 1931 et la liste de nos membres achèvent ce bulletin.

LA RÉDACTION.

Séance académique du 15 novembre 1930

Allocution de M. le Recteur Duesberg

Mesdames, Messieurs,

Cette cérémonie, à laquelle nous avons été heureux de pouvoir vous convier et à laquelle vous nous faites l'honneur d'assister, est un événement rare et solennel dans l'histoire de notre Université. Nous n'avons en effet jamais été prodigue du titre que nous conférons aujourd'hui. Le premier diplôme de Docteur honoris causa que l'Université de Liège a décerné depuis l'armistice fut attribué le 16 janvier 1919, à notre gracieuse Souveraine la Reine Elisabeth, en témoignage d'admiration et de reconnaissance pour le zèle et le dévouement inlassables avec lesquels elle a prodigué ses soins diligents à nos soldats blessés. A cette époque, le règlement sur la collation des grades honorifiques ne permettait pas à notre Université de décerner le titre d'ingénieur honoris causa. Cette lacune fut comblée par un arrêté royal du 15 mai 1922, pris à la demande de notre Faculté technique, qui en tira aussitôt parti pour proposer l'attribution du titre à une illustration française du monde des ingénieurs, Henri Le Châtelier. Dans le courant de ces dix dernières années, l'Université de Liège a en outre décerné le diplôme de Docteur honoris causa à Paul Deschanel, Georges Clémenceau et Raymond Poincaré, ces éminents hommes d'Etat français; à Herbert Hoover et au colonel Van Schaik, en reconnaissance des services qu'ils ont rendus à notre population pendant la guerre; à Son Eminence le Cardinal Mercier et à Son

Excellence le Marquis de Villalobar, Ambassadeur d'Espagne, nos grands soutiens moraux pendant la tourmente; à d'illustres savants comme les professeurs Regaud de l'Institut du Radium; Shorey de l'Université de Chicago; Lacroix et Boule du Museum; Barrois de l'Université de Lille; Sabatier de l'Université de Toulouse et Arthus de l'Université de Lausanne.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, à défaut d'autre qualité notre diplôme honorifique de docteur ou d'ingénieur possède au moins celle-ci : il constitue un témoignage sincère et justifié de notre admiration et de notre reconnaissance envers ceux auxquels nous l'avons décerné. Et c'est mus par ces mêmes sentiments d'admiration et de reconnaissance que nous l'attribuons en ce jour de l'an 1930, dans cette cérémonie qui est comme le couronnement des fêtes du Centenaire de notre indépendance, à MM. :

BLONDEL, membre de l'Institut,
BRUNOT, membre de l'Institut,
CALMETTE, sous-directeur de l'Institut Pasteur,
CANNON, professeur à l'Université Harvard (Etats-Unis),
CAPITANT, membre de l'Institut,
CAYEUX, membre de l'Institut,
KOENIGS, membre de l'Institut,
LAPICQUE, professeur à la Sorbonne,
MATIGNON, membre de l'Institut,
MESNAGER, membre de l'Institut,
MILLIKAN, professeur à l'Université de Chicago,
NUTTALL, professeur à l'Université de Cambridge (Angleterre),
PERRIN, membre de l'Institut,
PICARD, membre de l'Institut,
ROBIN, professeur à la Sorbonne.

Tous en effet, mes chers Collègues qui avez bien voulu accepter ce titre que l'Université de Liège vous a offert, tous vous êtes des savants universellement connus par vos travaux; tous aussi vous êtes de nos amis et vous nous l'avez prouvé par l'intérêt que vous nous avez témoigné, soit en recevant nos élèves dans votre séminaire ou votre laboratoire, soit en nous faisant l'honneur d'occuper l'une de nos chaires pour nous initier à vos plus récentes recherches.

Cette cérémonie n'est pas seulement une cérémonie solennelle, c'est aussi une fête charmante, car elle est l'occasion de vous associer, pendant quelques heures, trop courtes hélas ! à notre vie. Mes chers collègues, je n'ai pas besoin de vous souhaiter la bienvenue, car vous savez que vous êtes ici chez vous, et je me borne à vous remercier sincèrement d'avoir bien voulu vous déranger pour recevoir l'hommage amical de notre admiration et de notre gratitude. Hélas, notre joie n'est pas complète, car les éminents amis que nous fêtons aujourd'hui ne sont pas tous présents : MM. Blondel, Cannon, Koenigs, Millikan et Picard, empêchés d'assister à cette réunion, nous ont exprimé tous leurs regrets : les nôtres ne sont pas moins vifs.

Mesdames et Messieurs, d'autres plus compétents que moi vont vous résumer brièvement les titres scientifiques de nos nouveaux docteurs. Et je donnerai tout d'abord la parole à M. le prodoyen de la Faculté de Philosophie, en le remerciant d'avoir bien voulu accepter de remplacer le doyen, notre collègue M. Grégoire, qu'un grave accident tient éloigné de cette réunion à laquelle il se faisait une fête d'assister, mais qui, je suis heureux de pouvoir vous l'annoncer, est en bonne voie de complète guérison.

Allocution de M. Delatte

Prodoyen de la Faculté de Philosophie et Lettres

Quand M. le Recteur pria la Faculté de Philosophie et Lettres de désigner des savants à qui l'Université conférerait le titre de Docteur honoris causa, notre décision fut prompte et unanime; une fois proposés les noms de M. Brunot, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut, historien de la Langue française, historien du langage, et de M. Robin, professeur à la Sorbonne, helléniste et historien de la philosophie grecque, nos suffrages se réunirent d'emblée en faveur de deux des personnalités scientifiques les plus marquantes d'aujourd'hui, et nous éprouvâmes d'autant plus de plaisir que déjà ces maîtres nous avaient fait, en professant à notre Faculté, l'honneur de nouer avec nous des liens de sympathie et de confraternité. Nous sommes très heureux de les retrouver une fois de plus parmi nous, heureux de leur redire toute l'admiration que nous professons pour leur œuvre et leur talent.

Je viens d'appeler M. Brunot historien de la Langue française, historien du langage; il me faudrait ajouter tout de suite qu'il est aujourd'hui la plus haute sommité scientifique dans le domaine de la philologie romane, non seulement au sein de son pays, mais peut-être dans le monde entier. Mais je me déroberai, pour le moment, à la tâche trop facile de justifier des éloges; je préfère consacrer les quelques instants qui me sont dévolus à rappeler l'un des traits les plus frappants d'une carrière vraiment exceptionnelle.

Dans cet homme de pensée, il y a, ainsi que l'ont reconnu ses panégyristes, un homme d'action, j'ajouterai même : un homme de combat.

Homme de combat, M. Brunot l'était déjà au moment où il conçut le plan de cette gigantesque entreprise : écrire

l'Histoire de la Langue française, depuis la fin de la domination romaine jusqu'au dix-neuvième siècle. En effet, avant les dix volumes que constituent l'œuvre monumentale de M. Brunot, il n'existait presque rien qui valût, dans ce vaste champ d'enquête. Presque toute la partie historique était à créer. Sans doute, M. Brunot n'a pu avoir, à cette époque, la prévision de tous les obstacles d'ordre scientifique — pour ne parler que de ceux-là — qui allaient surgir sur le chemin pénible de la réalisation. Mais on peut être sûr qu'il en a deviné la plupart, et précisément il n'a pas craint de les affronter. Il nous faut admirer cette belle audace, consciente d'elle-même, de ses propres ressources; il nous faut applaudir aussi à la pleine réussite. Depuis 1905, date de l'apparition du premier volume, on vit sortir de presse, tous les deux ans, l'exposé magistral de chacun des âges de la langue française. Seul, le cinquième volume de ce grand travail ne parut point à l'heure attendue, en 1915, mais seulement en 1917. C'est que, dans l'intervalle, l'auteur avait jugé qu'il pouvait servir la nation encore d'autre manière qu'en rehaussant son éclat scientifique : il se chargea de diriger, en qualité de maire, le sixième arrondissement de Paris et il ne craignit pas d'ajouter à ses préoccupations de sivant, de professeur et de père, le souci des affaires administratives, particulièrement pesant au milieu des tragédies de cette époque.

Cette tâche aurait suffi à accabler bien des hommes d'action, de valeur non médiocre : M. Brunot s'éleva au-dessus d'elle et, par une sorte de noble coquetterie, il donna, à ce moment où le monde paraissait retourné à l'âge de la force brutale, une leçon de politique humaine et délicate : le cinquième volume retraçait en effet la période glorieuse du XVII^e siècle, qui fit de la langue française la langue universelle de l'Europe; c'était là le fruit d'une conquête qui était due, beaucoup plus qu'à l'éclat des armes françaises, aux qualités foncières de la langue, à l'illustration que lui avaient

transmise les Descartes, les Pascal, les Bossuet et tant d'autres génies.

L'élaboration de l'histoire de la langue française remplirait une vie entière de labeur. Mais de nouvelles luttes attendaient M. Brunot. Non content d'assumer pendant dix années les lourdes fonctions de doyen de la Faculté des Lettres de Paris, M. Brunot était resté à la fois professeur à la Sorbonne et à l'École normale de Sèvres, et là il était chargé d'enseigner la grammaire française; M. Brunot ne s'en est jamais défendu, loin de là. Sans doute, la grammaire est une branche de connaissances à laquelle il semble bien malaisé d'intéresser le monde des écoles. Mais M. Brunot savait les raisons pour lesquelles on s'ennuie à l'étude de phénomènes qui, au fond, relèvent de nous-mêmes, et qui devraient nous intéresser profondément, au même titre que tout ce qui est de l'homme. Connaissant la cause du mal, il voulut le vaincre. Il s'était déjà attaqué aux préjugés orthographiques, dont il avait, dès 1886, dénoncé la pernicieuse influence. En 1905, il écrivait une brochure substantielle, pleine de bon sens et de verve, où il proclamait la nécessité absolue d'une réforme orthographique. Ce n'était là qu'un premier coup porté au fétichisme grammatical, un épisode préliminaire d'une campagne infiniment plus vaste.

En 1922, paraît la seconde grande œuvre de M. Brunot, le livre intitulé *La pensée et la langue*, sorte de tombeau où l'auteur a couché les définitions, règles, distinctions, subtilités grammaticales à la Diafoirus, imaginées non point pour expliquer les *faits* qu'elles recouvrent, mais pour donner une clef des *mots* qui dissimulent et souvent déforment ces faits. M. Brunot a voulu réintégrer dans l'explication des phénomènes grammaticaux la pensée vivante, animée du langage. Son livre renferme plus que de la science sûre et profonde; on y devine l'instinct d'un homme de cœur, un esprit large,

clairvoyant et décidé, qui a résolu de libérer tout un enseignement d'entraves surannées et mortelles. Sous son influence, ces idées de progrès et de vie ont pénétré dans d'autres domaines, par exemple dans l'étude de la syntaxe latine, et M. Brunot continue à les répandre dans un enseignement prestigieux dont la plupart d'entre nous avons déjà goûté le charme.

Nous venons de voir M. Brunot faire revivre l'évolution linguistique la plus harmonieuse qui ait existé : c'est également dans l'une des périodes les plus resplendissantes de la civilisation, celle de la Grèce ancienne, que M. Robin a poursuivi le développement de la Pensée philosophique.

Lorsqu'il publia, en 1923, dans la grande collection de " L'évolution de l'humanité ", son beau livre sur *La Pensée grecque*, tous les lecteurs furent d'accord pour admirer la profondeur de son érudition, la sobre élégance de son exposé, l'atmosphère de clarté et de vie qu'il avait su répandre sur une foule de questions abstraites et trop souvent obscures, que recèle l'histoire de la philosophie grecque. Ces mérites exceptionnels, qu'on ne rencontre pas habituellement rassemblés à ce degré, n'étonnèrent point ceux qui avaient suivi les travaux antérieurs de M. Robin et l'évolution de son talent. Déjà, depuis 1908, il avait fait paraître, en même temps qu'une foule d'articles originaux, trois ouvrages de premier ordre, où il s'attaquait à trois des problèmes les plus ardues de la critique platonicienne : *La théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote*, *La théorie platonicienne de l'amour*, tous deux publiés en 1908, et en 1919, les *Etudes sur la signification et la place de la physique dans la philosophie de Platon*. Dans ces trois ouvrages se révélait la prédilection de l'auteur pour une philosophie qu'il a, depuis, décrite avec justice comme marquant l'apogée de la pensée grecque. Sans doute

ce n'est point l'unique raison des développements considérables que M. Robin a consacrés à Platon, mais M. Robin ne me fera point, je pense, un grief de croire qu'une sorte d'amour philosophique l'attirait vers l'œuvre grandiose de Platon. Et, si pour une délicate réserve, M. Robin se défendait des sympathies particulières que je me permets de lui attribuer, il me suffirait d'en appeler au témoignage qu'il nous a fourni lui-même, en publiant naguère le texte, l'analyse et la traduction du *Phédon* et du *Banquet* de Platon. Ah ! le magnifique hommage rendu, avec quelle dévotion, au maître préféré ! Dévotion : j'emprunte volontiers ce mot à un compte rendu de mon collègue, M. Delatte, parce qu'il résume très bien une sorte de culte, à la fois patient et inspiré, de son sujet : on voit ce culte se manifester, tantôt dans la sévère exactitude de la critique philologique à laquelle M. Robin soumet le texte et les circonstances historiques de sa composition, tantôt dans l'examen discrètement enthousiaste qu'il fait du fond même de l'œuvre, révélant tout ce qu'elle renferme d'élévation, d'art délicat, varié, vivant, tantôt enfin dans le travail difficile d'une traduction qui reflète fidèlement autant la pensée que le sentiment.

Mais il ne faudrait point croire que, dans son grand livre, M. Robin sacrifie à la philosophie platonicienne les autres périodes de la philosophie grecque. Aucune époque, même la plus brumeuse, ne perd rien de la place qui lui revient. C'est précisément dans l'étude de ces domaines presque inconnus de la pensée antique que l'on apprécie une des qualités foncières de M. Robin : c'est pour les gens du métier un plaisir plus d'une fois renouvelé que de découvrir, au cours d'une lecture agréable et lumineuse, sobrement exprimées l'indication d'un problème épineux, d'une hypothèse féconde, ou la brève condamnation d'une théorie téméraire. M. Robin a du reste donné récemment au public savant une nouvelle occasion d'admirer l'étendue de son érudition et la

vigueur de sa critique : délaissant cette fois la philosophie platonicienne, il s'est tourné vers l'épicurisme, ou plus exactement vers son porte-parole latin, Lucrèce, et il a accepté de rédiger, en collaboration avec M. Ernout, le commentaire de ce grand esprit. Il s'est chargé de la partie philosophique des trois volumes du commentaire, et c'est merveille que de suivre son exégèse sobre, solide, élégante; on y retrouve heureusement combinées, en un parfait équilibre bien français, les qualités du philologue, de l'historien, du penseur, de l'homme de goût, qualités que nous avons appréciées sur le vif, il y a un an, quand M. Robin nous a fait l'honneur et le plaisir de venir occuper notre chaire.

Monsieur Brunot, Monsieur Robin, veuillez, je vous prie, accepter le témoignage d'admiration que j'ai l'insigne honneur de vous exprimer au nom de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège.

Allocution de M. Janne

Doyen de la Faculté de Droit

Il y a précisément huit jours, à la séance solennelle de rentrée à votre Université de Paris, votre éminent doyen Berthélemy, de la Faculté de Droit, président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, décernait à notre Auguste Souverain le diplôme de Docteur honoris causa. Dans un remarquable discours, il célébrait les éclatants mérites de notre Grand Roi auquel il décernait le titre de Champion du Droit, car " le génie, disait-il, d'un Solon, d'un Ulpian, " d'un Cujas ou d'un Grotius n'avait pas fait plus pour la " défense de la cause du Droit que la sublime attitude de " notre roi devant l'envahisseur. "

C'est à notre Université de Liège qu'il appartient aujourd'hui de proclamer les mérites d'un autre " champion du Droit ", et du Droit français : le distingué professeur Capitant de l'Université de Paris, dont la réputation a dépassé depuis longtemps déjà les frontières de son pays. Serait-il bien nécessaire de rappeler ici les travaux de l'éminent juriste qui sont devenus classiques, pourrait-on dire, et dont l'éloge n'est plus à faire ? Il apparaît d'ailleurs très difficile de donner en quelques minutes un aperçu, même approximatif, du labeur incessant fourni par Henri Capitant. Nous allons toutefois essayer d'e résumer les aspects les plus généraux, nous excusant à l'avance de l'imperfection de notre succinct exposé pour dépeindre l'œuvre scientifique magistrale de notre savant collègue.

Henri Capitant, né le 15 septembre 1865, reçu en 1891, après une agrégation brillante, est nommé professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, où il enseigne successivement la législation pénitentiaire et la législation industrielle. Mais c'est l'enseignement du Droit Civil base fondamentale du Droit Privé, qui va former l'objet principal de son enseignement universitaire. Ses thèses de doctorat très remarquées : en droit romain sur " la loi Falcidie ", et en droit civil : sur " les clauses d'emploi et de remploi dans le contrat de mariage ", ont déjà indiqué que le jeune agrégé deviendra l'un des plus grands civilistes des temps actuels.

Nommé à la Faculté de Paris en 1908, où sa compétence est déjà très connue, c'est l'enseignement du droit civil proprement dit, à côté d'un cours de législation industrielle et d'un cours de droit civil comparé, qui va absorber l'inlassable activité de l'éminent jurisconsulte. M. le doyen Berthélemy de Paris, mieux placé que personne pour apprécier le Maître que nous honorons aujourd'hui, m'écrivait dernièrement

que M. Henri Capitant devait être considéré comme le " premier civiliste de France ", et la situation primordiale de notre grande voisine dans le domaine du droit donne à l'appréciation de l'éminent doyen le caractère d'une reconnaissance " officielle ", pour ainsi dire mondiale. J'ajoute qu'à côté de cette consécration scientifique, M. le doyen de la Faculté de Paris souligne que son collègue est " l'esprit le plus charmant, le plus ouvert; que c'est le plus fidèle et le plus loyal des amis ". Ceux de mes collègues de la Faculté de Droit qui se rappellent avec émotion la venue de M. Capitant à notre Faculté, en 1923, soucriront bien volontiers à l'opinion émise par M. Berthélemy; les leçons données à nos étudiants et au public de la Salle Académique de notre Université, sont encore présentes à la mémoire des auditeurs qui ont eu la bonne fortune d'entendre les lumineuses leçons du savant professeur. Nous nous souvenons aussi du charme de nos entretiens particuliers avec lui, notamment à la réception donnée en son honneur par notre doyen d'alors, M. le professeur Mahaim.

Les vastes connaissances de M. Capitant devaient attirer sur lui l'attention des Pouvoirs Publics, qui lui attribuent successivement les charges importantes de : membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, membre du Conseil Supérieur du Travail, membre du Comité Consultatif pour les affaires contentieuses de la Préfecture de la Seine, du Comité consultatif de l'Administration de l'Assistance Publique de Paris, secrétaire général du Comité Français pour l'unification du Droit entre nations alliées et amies, membre du Conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine.

L'Académie de Belgique s'attache M. Capitant en 1924, ainsi que l'Académie dei Lincei de Rome; en 1929, il est reçu membre de l'Institut de France, comme membre titulaire de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

M. Capitant est, en outre, porteur de plusieurs décorations françaises et étrangères.

J'ai eu l'avantage d'assister personnellement, en 1929, à Varsovie, à la cérémonie officielle de l'Université, où, sur la proposition du doyen de la Faculté de Droit, le professeur Lutetanski, et de M. de Koschembar-Liskewsky, professeur et ancien recteur de l'Université, le Conseil académique a conféré à M. Capitant le doctorat honoris causa. Un accident survenu à son fils, brillant juriste appelé aux plus hautes destinées, a retenu M. Capitant à Paris et m'a empêché de pouvoir alors féliciter verbalement le nouveau docteur de l'hommage qui lui était offert par l'Université polonaise.

Parmi les ouvrages du grand juriste, que nous fêtons aujourd'hui, nous comptons une dizaine de livres et une cinquantaine d'articles qui portent tous la marque du grand esprit de synthèse de leur auteur.

Celui-ci, qui est professeur avant tout, n'a pas oublié la formation juridique de ses étudiants, puisqu'il leur consacre un traité destiné à leur indiquer la façon de rédiger une thèse de Doctorat.

Pour ne citer, au hasard, que quelques exemples des ouvrages doctrinaux de M. Capitant, nous dirons que le projet de code Franco-Italien des obligations, auquel notre collègue a largement collaboré, nous montre combien il a su indiquer l'évolution du droit civil "social", se substituant à la conception trop individualiste du code Napoléon, et encore sa thèse remarquée : sur la responsabilité du fait des choses inanimées, qui a tant préoccupé la jurisprudence; sur la clause "payable en or", d'une si brûlante actualité, etc., mais toutes ces considérations nous amèneraient à des développements qui dépasseraient le temps mesuré de parole qui nous est imparti.

Nous nous bornerons à citer comme ouvrage qui assure l'immortalité à l'œuvre de Henri Capitant : son magistral

“ Traité de Droit Civil Français ”, appelé trop modestement par son auteur : “ Cours élémentaire de Droit Civil Français ”, ouvrage rédigé avec la collaboration du savant et regretté magistrat Ambroise Colin, de la Cour de Cassation de Paris, aujourd’hui décédé et que l’Académie des Sciences morales et politiques a couronné (Prix Chevallier). La septième édition de ce traité de droit civil, en trois volumes de mille pages chacun, qui va sortir de presse, nous donnera une explication merveilleuse des bases fondamentales de tout le droit civil français. La clarté de la méthode d’exposition, la logique des déductions du savant auteur font du traité de droit civil français une œuvre dont aucun théoricien ni praticien du droit français ne saurait actuellement se passer. Le succès des éditions précédentes de cet ouvrage, trop vite épuisées, justifié par le souci des auteurs de donner des solutions conformes à la technique la plus moderne du Droit, constitue le témoignage le plus éclatant de la vérité que j’ose affirmer en ce moment.

Ce trop bref résumé des qualités hors pair de notre nouveau Docteur honoris causa vous démontre combien notre Faculté est heureuse de pouvoir collaborer, dans la mesure de ses moyens, à la consécration de la renommée du grand civiliste que nous fêtons aujourd’hui. Nous espérons que M. le professeur Capitant voudra bien conserver de notre Université et de la Ville de Liège, qui aime tant la France, le souvenir et la sympathie de la Faculté de Droit. Je termine en transmettant à notre nouveau docteur les vives félicitations de notre Ambassadeur à Paris, S. E. le Baron de Gaiffier d’Hestroy, qui m’a spécialement écrit à cet effet.

Allocution de M. Godeaux

Doyen de la Faculté des Sciences

En proposant au Conseil académique de décerner le diplôme de Docteur honoris causa de l’Université de Liège à

MM. Emile Picard, Jean Perrin, R. A. Millikan et Lucien Cayeux, la Faculté des Sciences a voulu associer aux fêtes du Centenaire de notre Indépendance, des savants de haut mérite qui ont, de quelque manière, contribué au développement de la Science dans notre Pays.

M. Emile Picard, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie française, professeur à la Sorbonne et à l'École centrale des Arts et Manufactures, est l'un des plus illustres représentants de la Science mathématique. Il a créé des méthodes d'investigation nouvelles, qui lui ont fourni une riche moisson de résultats d'une importance capitale et que d'autres après lui ont utilisées avec un succès qui en montre la fécondité. Il suffit, pour se rendre compte de la valeur des contributions apportées à la Science par M. Picard, de citer quelques-unes des théories qu'il a créées et qui sont aujourd'hui classiques. Dans tout enseignement de mathématiques supérieures, il est question de ses travaux sur les fonctions analytiques, dont il a réussi à découvrir des propriétés les plus cachées; de sa méthode d'intégration des équations différentielles par approximations successives; de son extension de la théorie de Galois aux équations différentielles linéaires. C'est à juste titre que les intégrales de différentielles totales attachées à une surface algébrique ont été appelées intégrales de Picard; en imaginant et en développant cette extension des intégrales abéliennes, l'illustre savant a fait faire d'immenses progrès à la théorie de ces surfaces. Ses travaux sur cet objet, joints à ceux des géomètres italiens qui avaient attaqué la question par une voie plus géométrique, constituent une des plus belles théories des mathématiques contemporaines. Il faudrait également citer les travaux de M. Picard sur les fonctions hyperabéliennes, sur les fonctions hyperfuchsienues, sur la mécanique, sur la physique mathématique. Son *Traité d'Analyse*, son *Traité des fonctions algébriques de deux variables indépen-*

dantes, écrit en collaboration avec M. Simart, ceux de ses Cours de la Sorbonne récemment publiés, sont des guides précieux pour les mathématiciens.

Titulaire à la Sorbonne d'une chaire où la plus grande liberté est laissée au professeur quant au choix des matières traitées, M. Picard a largement profité de cette liberté pour porter son enseignement à un niveau particulièrement élevé et il a pu voir se presser dans son auditoire non seulement des étudiants français, mais aussi une foule de jeunes docteurs étrangers. Bien des mathématiciens belges, qui professent aujourd'hui dans nos Universités, peuvent ainsi se réclamer de son enseignement.

Une tradition veut que la Science soit représentée au sein de l'Académie française. Que M. Picard ait été appelé à succéder à des d'Alembert, à des Arago, à des Henri Poincaré, a paru chose naturelle à ceux qui avaient goûté le charme qui se dégage non seulement de ses écrits purement mathématiques, mais aussi des notices érudites qu'il a consacrées à d'autres sujets. Toutes les Académies et Sociétés savantes du monde ont d'ailleurs tenu à compter M. Picard parmi leurs membres.

M. Jean Perrin, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, a, par ses travaux, largement contribué au triomphe des idées modernes sur la constitution de la matière. Il a trouvé, à une époque où les théories atomiques n'étaient pas encore universellement en faveur, plusieurs preuves directes et simples de la réalité des molécules : il a compris, par exemple, que les lois des gaz, étendues aux solutions par Van 't Hoff, s'appliquent aussi à des émulsions faites de grains microscopiques égaux. En observant au microscope de telles émulsions abandonnées à elles-mêmes sous l'action de la pesanteur, M. Perrin trouve que la matière de l'émulsion se raréfie en fonction de la hauteur et que la raréfaction est d'autant plus rapide que les grains sont plus lourds; les lois

sont semblables à celles qui se présentent dans une masse gazeuse au repos ; le poids du corpuscule, encore mesurable, peut donc servir d'intermédiaire entre les masses à notre échelle de grandeur et les masses moléculaires. Ou encore, examinant au microscope des lames horizontales d'eau de savon, M. Perrin observe que les lames liquides stratifiées sont formées par l'empilement de feuillets identiques. L'épaisseur du feuillet élémentaire, mesurée avec précision, est égale à deux fois l'épaisseur d'une molécule d'oléate de sodium. Si une molécule isolée n'est pas perceptible, un film bimoléculaire est visible et a une épaisseur mesurable.

M. Perrin fut le premier à supposer, pour l'atome, une structure qui rappelle celle du système solaire, où les électrons planétaires circulent autour d'un Soleil positif, l'attraction par le centre étant contrebalancée par la force d'inertie (1901). Ces électrons, qui se trouvent comme constituant universel de tous les atomes, se sont d'abord révélés dans la belle expérience classique où le savant physicien a démontré que les rayons cathodiques sont formés d'électricité négative en mouvement (1895).

En ce qui concerne les transmutations et l'évolution des atomes, M. Perrin a émis l'hypothèse que l'évolution se fait par intégration. L'idée, combattue d'abord par M. Rutherford, a été depuis vérifiée dans le laboratoire même du grand physicien anglais.

Pour l'ensemble de ses beaux travaux sur la discontinuité de la matière, M. Perrin s'est vu attribuer le prix Nobel pour la physique en 1926. Membre de nombreuses sociétés savantes, il est l'auteur d'ouvrages dont le succès fut remarquable : l'un d'eux, *Les atomes*, en est à sa trentième édition.

Dans le courant de l'année académique 1925-1926, l'Université de Liège a eu l'honneur de recevoir l'éminent physicien à sa tribune.

Les recherches de M. R. A. Millikan, ancien professeur à l'Université de Chicago, directeur de Laboratoire de l'Institut de technologie de Californie, ont plusieurs points communs avec celles de M. Perrin.

Par des expériences délicates, conduites avec une grande maîtrise, M. Millikan est parvenu à montrer, de la manière la plus complète et la plus simple connue, la structure atomique de l'électricité. Il s'est également occupé de la détermination directe, par la méthode photoélectrique, de la constante fondamentale de radiation; de l'étude du mouvement brownien dans les gaz; de l'extension du spectre des ondes électro-magnétiques, sur une longueur de deux octaves, dans l'ultra-violet extrême. L'étude du mouvement d'une particule tombant dans une atmosphère gazeuse l'a conduit à la mise au point, théorique et expérimentale, de la loi de Stokes relative au mouvement d'une particule sphérique tombant dans un fluide. Il est parvenu d'autre part à la confirmation de l'existence d'un rayonnement ultra-pénétrant d'origine extérieure au système solaire et il a étudié ce rayonnement.

Ces beaux travaux ont valu à M. Millikan le prix Nobel pour la physique en 1923.

Auteur ou co-auteur de plusieurs ouvrages d'enseignement, membre de plusieurs académies, M. Millikan est venu exposer le résultat de ses savantes recherches, en 1923, dans les Universités belges, sous les auspices de la Fondation Universitaire.

L'œuvre scientifique de M. Lucien Cayeux, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, peut se répartir en quelques chapitres principaux. Le premier, et de loin le plus important, a pour objet la pétrographie des roches sédimentaires. C'est sans doute ici que M. Cayeux peut être regardé comme un novateur. Avant lui, l'étude systématique des sédiments de la nature ancienne avait été à peine abordée. En imaginant des méthodes nouvelles pour l'examen mi-

croscopique des roches sédimentaires, pour la détermination des minerais qui les constituent et surtout des débris de fossiles qu'elles renferment, il a orienté cette branche des sciences minérales dans une voie nouvelle, il a rendu aux pétrographes et aux géologues des services signalés. Ces méthodes nouvelles, le savant géologue les a exposées dans un ouvrage important, devenu classique, intitulé : *Introduction à l'étude pétrographique des roches sédimentaires*. Il y a abordé l'étude des roches telles que la craie, les roches siliceuses, les phosphates de chaux, les minerais de fer, qui ont des représentants en Belgique et qui intéressent particulièrement les géologues belges.

Dans un travail récent, M. Cayeux a montré que les roches calcaires de la série schisto-calcaire du Congo français sont constituées essentiellement par des algues. Cette série sédimentaire se prolonge au Congo belge où elle couvre des surfaces énormes. Jusqu'à présent, aucun reste d'organisme n'y avait été signalé. Ceci montre l'intérêt que présentent les études de M. Cayeux pour la géologie de notre colonie.

Un second chapitre de l'œuvre de M. Cayeux a pour objet la paléontologie. Ses recherches l'ont conduit à des résultats qui complètent ses études sur les roches sédimentaires envisagées au point de vue de leur constitution intime et de leur mode de formation.

Une troisième partie des travaux de M. Cayeux se rapporte à la stratigraphie et à la tectonique de la Méditerranée orientale. Il s'est occupé en ordre principal de l'île de Crète, mais il a aussi parcouru le Péloponèse et plusieurs petites îles de la mer Egée. Il a précisé l'âge de leurs formations sédimentaires et résolu plusieurs problèmes intéressant la tectonique de cette partie de la grande zone alpine du midi de l'Europe. Ces recherches ont conduit M. Cayeux à l'étude de la pétrographie des roches éruptives et cristallophylliennes de ces régions.

Les recherches de M. Cayeux sur la constitution des minerais de fer, complétées par des levés détaillés, lui ont permis de préciser l'extension des gisements de minerais de fer dans la presque île armoricaine. Enfin, l'examen au microscope des terres superficielles constituant le sol arable l'ont conduit à des résultats intéressant la manière dont les plantes peuvent emprunter au sol les matières minérales qu'elles fixent dans leurs tissus.

De hautes distinctions scientifiques sont venues sanctionner à de nombreuses reprises les beaux travaux du savant géologue français. En 1924, celui-ci a fait l'honneur à l'Université de Liège d'un exposé de certains des résultats qu'il a obtenus.

Allocution de M. Plumier

Doyen de la Faculté de Médecine

C'est en 1890, il y a juste quarante ans, que le docteur Calmette entra à l'Institut Pasteur dans le laboratoire du docteur Roux.

Avant d'obtenir l'autorisation de travailler dans cet Institut dont la fondation était toute récente, le jeune médecin français avait passé successivement par le service de santé de la marine nationale; il avait fait comme tel, la campagne en Chine dans l'escadre du célèbre amiral Courbet, puis une campagne de dix-huit mois au Gabon-Congo, puis une autre à Terre Neuve et aux Iles de St-Pierre et Miquelon.

C'est au cours de ces longues croisières, dans les périodes du repos à bord, que Calmette, seul, sans maître, se mit à l'étude de la bactériologie, science qui ne comptait que peu d'adeptes. Malgré la pauvreté des bibliothèques du bord, il s'assimila si bien les acquisitions et la technique des recherches de microbiologie que lorsqu'il se présenta à l'Institut

Pasteur pour y travailler, il y fut admis d'emblée dans les services dirigés par M. Roux.

Bientôt, il reçut de M. Pasteur lui-même la mission d'organiser, à la demande du Ministère des Colonies, une filiale de l'Institut Pasteur à Saïgon en Indo-Chine. C'est au cours de sa direction de cet Institut en Extrême-Orient qu'il exécuta les recherches qui le firent rapidement connaître de tous ceux qui s'occupent de médecine tropicale. Le choléra, la dysenterie, les abcès du foie, les venins de serpents, le sérum antipesteux furent les objets de ses études.

Rentré à Paris en 1893, il poursuivit toujours dans le laboratoire de Roux les études commencées en Indo-Chine sur la physiologie des venins et sur la vaccination et la sérothérapie antivenimeuses.

On peut dire que c'est à Calmette que nous devons la plupart des notions que nous possédons aujourd'hui sur les propriétés des venins et la prévention des morsures de dangereux reptiles.

Il reprit également à Paris l'étude d'une mucidinée particulière, l'amylomyces, moisissure utile qu'il avait reconnue en Indo-Chine comme agent de saccharification et de fermentation du riz; c'est cette mucidinée qui fit connaître le nom de Calmette dans le monde industriel lors de la création d'une fabrication nouvelle et tout à fait scientifique de l'alcool éthylique.

En janvier 1895, au moment de la découverte sensationnelle du sérum antidiphthérique, Pasteur et Roux désignèrent Calmette, à la demande de hautes personnalités du département du Nord, pour la direction de l'Institut Pasteur de Lille qui devait tant contribuer à la diffusion des méthodes pastoriennes dans cette partie de la France.

Le séjour de Calmette à Lille a duré vingt-cinq ans, y compris les années de guerre. C'est au cours de ce quart de siècle, voué exclusivement à la science et à l'hygiène sociale,

que, comme il l'a écrit lui-même, vivant au milieu de populations très laborieuses mais payant un lourd tribut aux maux sociaux, le problème de la lutte contre la tuberculose devint pour lui une véritable obsession. Les travaux de Calmette sur le bacille de la tuberculose et son vaccin, les succès indéniables obtenus au moyen du microbe préparé avec Guérin sous le nom B. C. G., ont rendu célèbre le nom du savant français qui, après la libération de Lille, en 1918, a été appelé à la sous direction du grand Institut Pasteur de Paris.

Il est nécessaire d'insister sur la popularité toute particulière dont jouit M. Calmette, aussi bien au sein de notre Université qu'auprès de nos populations et de nos autorités administratives. Depuis quarante ans, il n'a cessé d'entretenir avec elles les rapports les plus cordiaux, marqués par un intérêt et une sympathie toujours en éveil pour les efforts tentés ici pour l'organisation d'une médecine préventive, au succès de laquelle Calmette a d'ailleurs puissamment contribué par ses conseils et l'autorité de son appui.

N'est-ce pas, notamment à notre institut de bactériologie qu'il a confié dès 1924, le soin de préparer et de distribuer son premier vaccin antituberculeux ?

Que d'élèves sortis de Liège qui, soit à Lille, soit à Paris, ont été accueillis dans le laboratoire du professeur Calmette et lui doivent le meilleur de leur formation.

Le Gouvernement belge a d'ailleurs consacré les services rendus à la Belgique par le docteur Calmette qui, avec un désintéressement absolu, a soigné à Lille les victimes de morsures par chiens enragés lui envoyés de Belgique, en lui accordant une haute distinction dans notre ordre national.

L'Université de Liège ne fait qu'acquitter une dette depuis longtemps contractée envers le savant, grand ami de notre Alma mater, en lui décernant le titre de Doctor honoris causa.

Que notre collègue veuille bien l'accepter, en hommage au savant et aussi au célèbre établissement qu'est l'Institut Pasteur où nous souhaitons voir notre collègue poursuivre longtemps encore les recherches qui font le plus grand honneur à la science française.

* * *

Chacun sait la magnifique impulsion que l'École américaine a donnée à la Physiologie de notre temps : les physiologistes du monde entier reconnaissent le professeur Walter Cannon comme un de ses chefs les plus respectés.

Le premier, en 1897, il réussit à rendre visible aux rayons X le trajet œsophagien et gastrique d'animaux auquel il fait ingérer du sous-nitrate de Bismuth, et indique ainsi à la clinique une technique nouvelle dont les applications sont devenues quotidiennes. Il donne ensuite du mécanisme d'ouverture et de fermeture alternatives du pylore une explication devenue classique en montrant expérimentalement le rôle capital que jouent les variations d'acidité qui agissent successivement des deux côtés de ce sphincter. Il analyse l'action des facteurs émotionnels sur les fonctions physiologiques en général, sur la sécrétion de l'adrénaline en particulier, et il apporte ainsi une contribution importante à la connaissance de la physiologie des capsules surrénales. L'étude de la faim et de la soif, qui entraînent des modifications fonctionnelles analogues à celles que produisent les émotions ont amené le professeur Cannon à faire une analyse très fouillée de la physiologie du système nerveux grand sympathique, auquel il assigne un rôle prépondérant dans ce qu'il appelle l'homeostasie, c'est-à-dire la stabilité des conditions physiques et chimiques qui sont nécessaires à la vie et au bon fonctionnement des tissus. Servi par une virtuosité opératoire peu commune le professeur Cannon a réussi à

extirper complètement chez le chien, le chat et le singe, la chaîne sympathique thoraco-abdominale. Cette expérience cruciale permet de se rendre compte que la vie sans sympathique est possible, mais que les animaux ainsi opérés réagissent d'une façon défectueuse aux changements brusques des conditions de leur existence : variations de température, activité musculaire, émotions, fatigue, etc. Rappelons enfin que pendant la guerre, le colonel Cannon fut chargé de poursuivre des études de physio-pathologie sur les phénomènes du shock traumatique et sur les intoxications par les gaz de combat.

Toutes ces recherches qui ne sont ici qu'esquissées à grands traits témoignent, dans leur diversité apparente, d'une remarquable unité d'inspiration. Elles ont valu à leur auteur de nombreuses distinctions scientifiques auxquelles notre Université est heureuse de pouvoir ajouter le titre de Docteur en Médecine honoris causa.

* * *

M. Louis Lapique est l'un des représentants les plus éminents de la Biologie française contemporaine. Les nombreux travaux que, depuis plus de quarante ans, il a ou publiés ou inspirés, touchent aux questions les plus diverses et les plus importantes : mutations du fer dans les organismes vivants, ration d'entretien des homeothermes et ses variations sous l'influence de la température, rapports entre le poids de l'encéphale, la grandeur de l'œil et le poids du corps, étude anthropologique de la race des Négritos de l'Abyssinie, de l'Inde et de l'Océanie, valeur alimentaire du blé selon le degré de blutage des farines, alimentation rationnelle du bétail et des chevaux, protection contre les gaz de combat.

Mais, quelque intéressants que puissent être les résultats théoriques ou pratiques obtenus dans ces divers domaines,

ce sont les recherches que le professeur Lapique a consacrées à l'étude de l'excitabilité neuro-musculaire qui lui ont assuré une place de premier plan parmi les physiologistes de notre époque. Faisant table rase des anciennes conceptions erronées qui pesaient depuis plus d'un demi-siècle sur l'électro-physiologie, M. Lapique eut le rare mérite de trouver, pour caractériser l'excitabilité des tissus vivants, un critérium nouveau, qui est non plus une valeur de l'intensité de l'agent excitant, mais une valeur de la durée de son action. Cette valeur, dont la mesure est facile, grâce à la méthode dont M. Lapique a indiqué les fondements il l'appelle la *chronaxie* ou constante de temps. Elle permet une classification presque automatique des tissus en tissus à excitabilité et à fonctionnement rapides et en tissus à excitabilité et à fonctionnement lents. Cette notion nouvelle conduit aux déductions les plus remarquables dans l'explication du fonctionnement des systèmes musculaire et nerveux. Elle pénètre l'intimité de la physico-chimie des êtres vivants, car elle établit une liaison entre la nature colloïdale des protoplasmes et leur excitabilité. Elle a donné lieu à des centaines de recherches dont plusieurs sont d'un intérêt fondamental. Sortie d'un laboratoire français, la notion de chronaxie s'est répandue dans les milieux biologiques de tous les pays. Elle est en passe d'acquiescer droit de cité dans le domaine de la clinique médicale, en bouleversant les méthodes périmées de l'électrodiagnostic. On peut donc dire que le professeur Lapique est un véritable chef d'Ecole. La mesure de l'excitabilité par la chronaxie représente, pour les physiologistes et pour les médecins, une de ces révolutions fécondes et stimulantes dont la Science montre de trop rares exemples et dont les corps savants ont le devoir d'honorer les auteurs. C'est ce que nous avons fait en délivrant à M. Lapique le titre de Docteur honoris causa.

Le nom de George Henry Nuttal, professeur de biologie à l'Université de Cambridge, est lié à de très importantes découvertes dans le domaine de la bactériologie et de la pathologie tropicale.

Qu'il suffise de rappeler que c'est Georges Nuttal qui découvrit, en 1886-1887, au cours d'importantes recherches effectuées à Göttingen, les propriétés actives du sérum, découverte qui ouvrit la voie aux travaux de Berhing sur l'antitoxine diphtérique.

C'est à Nuttal encore que l'on doit d'avoir, en collaboration avec Thierfelder, résolu définitivement une question doctrinale qui a été l'objet d'ardentes controverses, celle du rôle des microbes du tube digestif dans la digestion et l'assimilation, question soulevée pour la première fois par Pasteur. Nuttal et Thierfelder ont prouvé, sans conteste possible, que les bacilles du tube digestif ne sont pas nécessaires à la vie.

Signalons encore l'importante contribution apportée par le professeur Nuttal à l'étude des précipitines du sang et à leurs applications médico-légales. L'ouvrage qu'il a consacré à cette étude se trouve dans les bibliothèques de tous les instituts de biologie. C'est Nuttal qui nous a fait connaître notamment les rapports étroits qui existent entre les sérums des espèces zoologiques voisines.

A partir de 1897, l'activité de notre savant collègue se tourne plus particulièrement du côté de la pathologie exotique. Il établit le rôle joué par les insectes et les tiques, dans la propagation des maladies, rôle qui n'est clairement apparu que dans ces dernières années. Il démontre la persistance de banophile dans des régions de l'Angleterre où la malaria a disparu, notions qui trouvèrent leur application en 1917 au moment du développement de la malaria parmi les troupes britanniques.

Nuttal étudie encore spécialement les piroplasmoses et

apporta une importante contribution à la prophylaxie des maladies du bétail.

Les arthropodes suceurs de sang, font l'objet de nombreuses recherches du savant pathologiste : la collection de tiques de Cambridge est la plus importante du monde.

Depuis 1900, Georges Nuttal est attaché à l'Université de Cambridge, où il dirige l'Institut universellement connu de médecine tropicale.

Le docteur Nuttal est Docteur honoris causa des Universités de Cambridge, Californie, Strasbourg, le Caire.

Il est Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre de Léopold II.

L'Université de Liège a eu l'honneur déjà de recevoir Georges Nuttal qui, à la suite des brillantes conférences données ici en 1927, s'est créé parmi nous de très cordiales relations.

La laboratoire de pathologie exotique de notre Faculté de médecine a largement bénéficié de ces rapports entre Cambridge et Liège; on a pu voir figurer à l'Exposition de Liège, dans le stand de l'Institut de bactériologie, de très belles préparations d'insectes provenant des collections de la grande Ecole tropicale de Cambridge.

Notre Université se devait d'honorer tout particulièrement l'éminent directeur de cette Ecole en lui décernant le diplôme de Docteur honoris causa.

Allocution de M. Gillet

Doyen de la Faculté Technique

Mécanique rationnelle, Elasticité, Electricité, Chimie, quatre sciences fondamentales pour l'art de l'ingénieur : quatre savants y ont excellé, de qui nous vaut la joie de les accueillir aujourd'hui parmi nous, et de voir rejaillir sur nous un peu de l'honneur qui s'est si justement attaché à leurs noms :

leur savoir, il y a longtemps qu'ils nous en font bénéficier généreusement.

M. André Blondel, membre de l'Institut, est inspecteur général des Ponts et Chaussées et professeur à l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris.

M. Blondel est universellement considéré comme un des représentants les plus autorisés de la Science électrotechnique. Il a publié, sur des questions théoriques et pratiques variées, de nombreux et savants travaux, dont plusieurs sont devenus classiques et dont l'industrie a pu largement tirer profit.

Arc électrique, calcul des lignes à haute tension, théorie des alternateurs, lampes à trois électrodes, définition et symboles photométriques, oscillographe, hystérésimètre, couplage en parallèle des alternateurs. On a pu dire qu'il n'y avait guère de chapitre de la Science de l'électricité que M. Blondel n'ait abordé, et auquel il n'ait apporté une contribution personnelle importante.

M. Blondel est Commandeur de la Légion d'Honneur; l'an dernier, l'Institution of Civils Engineers de Londres lui décernait la médaille de Lord Kelvin, et justifiait cette haute distinction en ces termes :

“ Après examen des propositions faites par les principales sociétés d'ingénieurs du monde entier, elle a reconnu que M. Blondel était actuellement le plus digne de recevoir cette marque de distinctions pour ses travaux et ses recherches, dans les branches qui ont intéressé principalement Lord Kelvin. ”

J'ajoute qu'il a donné à diverses reprises à notre école des témoignages de son intérêt et de son dévouement, en acceptant de faire partie du Jury de la Fondation triennale George Montéfiore.

M. Gabriel Koenigs doit sa grande notoriété dans le monde savant à un très grand nombre de publications : sur l'analyse mathématique d'une part, sur la géométrie, — où son

œuvre est très importante, — puis sur la mécanique rationnelle d'autre part, mais surtout à ses recherches devenues classiques sur les mécanismes, et sur la cinématique générale.

“ Membre de l'Institut de France, membre de l'Institut
” de Coïmbra au Portugal, correspondant de l'Académie
” Royale des Sciences de Madrid, membre de l'Académie
” des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse,
” Docteur honoris causa de l'Université de Toronto au
” Canada, M. Koenigs fut à quatre reprises lauréat de
” l'Institut de France. Il est connu et honoré de longue
” date dans notre pays, où il est membre associé de l'Académie
” Royale de Belgique et correspondant de la Société
” Royale des Sciences de Liège; il vint en cette ville même,
” il y a peu d'années, donner une série de conférences. ”

Dans le haut enseignement de France M. Koenigs a parcouru une carrière très brillante et atteint une place de premier plan.

D'abord professeur aux Facultés des Sciences de Besançon puis de Toulouse, il fut dès 1886 à Paris, chargé d'enseignements à l'Ecole Normale, à la Sorbonne et au Collège de France.

Depuis 1897 il est titulaire de la chaire de Mécanique physique et expérimentale à la Sorbonne, membre du Conseil de l'Université.

Il fut répétiteur et examinateur à l'Ecole Polytechnique, il est professeur de Mécanique au Conservatoire National des Arts et Métiers.

Il fonda et dirige toujours le laboratoire de Mécanique physique et expérimentale de la Faculté des Sciences de Paris, et il est membre de la Commission technique du laboratoire d'Essais du Conservatoire des Arts et Métiers, depuis la fondation de ce laboratoire.

M. Augustin Mesnager est célèbre aujourd'hui par ses études sur l'élasticité, cette science si difficile et pourtant si

belle. M. Mesnager, membre de l'Institut, est ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Après sa sortie de cette école, il devint chef des travaux du laboratoire de résistance et d'essais des matériaux à l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

De cette époque commencent ses travaux, qui l'illustrent en même temps que le laboratoire qu'il dirige. Ses principales créations sont :

" 1) L'emploi d'assemblages élastiques, agissant comme
" des articulations presque parfaites, à substituer soit aux
" articulations, soit aux assemblages rigides. Il applique
" ce principe aux ponts à treillis métalliques, aux ponts en
" béton armé, même aux appareils de mesure.

" 2) La création d'un élasticimètre enregistreur à grande
" amplification, dont tous les pivots sont remplacés par
" des articulations élastiques, d'après le principe que nous
" venons de rappeler.

" 3) La création d'un élasticimètre ultra-sensible à inter-
" férences, basé sur l'emploi des franges de superposition
" étudiées par MM. Pérot et Fabry.

A l'aide de ces appareils, il a effectué de nombreuses études d'élasticité expérimentale, toujours rattachées avec soin à l'élasticité théorique. Il est ainsi conduit à son œuvre maîtresse, à laquelle son nom restera attaché : l'utilisation de la double réfraction accidentelle de certains corps sous l'effet des contraintes, pour l'étude des problèmes d'élasticité : c'est la *photoélasticimétrie*.

M. Mesnager a créé le banc de photoélasticimétrie qui porte son nom et le lutomètre pour la mesure des variations de dimensions transversales. Il a effectué des études célèbres, notamment sur le modèle en verre du pont en béton armé de La Balme, sur le Rhône, construction dont la hardiesse n'a guère été dépassée.

A la suite de ces recherches, il a développé et résolu de nombreux problèmes d'élasticité, notamment celui de la poutre de dimensions transversales appréciables par rapport à la portée, le problème des dalles épaisses, etc. Plus récemment, ses études sur la rupture des solides ont vivement retenu l'attention.

M. Aug. Mesnager est actuellement, membre de l'Institut, professeur du Cours de béton armé à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, professeur de résistance des matériaux au Conservatoire National des Arts et Métiers, président de l'Association Internationale pour l'Etude et l'Essai des matériaux.

Son " Cours de béton armé " est le plus important ouvrage français du genre.

Il a publié récemment son " Cours de résistance des matériaux " du Conservatoire des Arts et Métiers. Il a publié un fascicule du Mémorial des Sciences physiques sur la photoélasticimétrie.

Il a fait à Liège, en 1926, à la Faculté technique une remarquable série de conférences sur la photoélasticimétrie.

Il pourra voir ici même comme en bien d'autres Universités du monde, ses méthodes appliquées sur des appareils inspirés de ses appareils, ce qui est une des plus belles satisfactions pour un professeur et un chercheur.

* * *

On peut être frappé de voir que, parmi les savants que nous honorons aujourd'hui, deux au moins, MM. Koenigs et Mesnager, se sont illustrés en montrant la fécondité des méthodes d'expérimentation rationnelle pour l'application et le progrès de sciences plus connues pour la valeur de leurs déductions mathématiques : l'élasticité, la mécanique, voire la géométrie.

Un des titres de gloire de M. Camille Matignon, est d'appartenir à ce groupe de pionniers qui, par un effort de haute compréhension analogue, mais de sens inverse, portèrent l'expression, la rigueur et les raisonnements mathématiques au cœur même de la science expérimentale par excellence : la chimie classique. Ses études relatives au sens et à la possibilité de certaines réactions sont particulièrement typiques à ce sujet. A l'école de Berthelot, dont il fut le plus brillant élève, il fit d'importants travaux de thermochimie. Il prépara sa thèse de doctorat dans ce domaine par des recherches thermochimiques dans le groupe des uréides. Beaucoup des données thermiques qui furent alors déterminées sont encore acceptées et utilisées aujourd'hui par les savants du monde entier.

Non content d'établir de précieuses valeurs numériques, M. Matignon y cherche des relations, des lois. Il établit un certain nombre de relations entre la structure et les réactions de corps organiques d'une part, et leur chaleur de formation ou leur chaleur de dissolution d'autre part. Il généralise une relation indiquée par Le Chatelier :

“ Quand des systèmes monovariants (comme les chlorures ammoniacaux, par exemple) ne contenant que des phases solides pures et un gaz, se dissocient sous une même pression, la variation d'entropie dans cette transformation a sensiblement la même valeur. ” Il énonce une loi qui affirme la réaction possible entre deux corps solides non volatils, s'ils donnent un produit volatil.

Il n'apporte pas seulement sa contribution aux lois de la chimie physique, il les utilise très largement dans les travaux qu'il poursuit, seul ou aidé de nombreux collaborateurs successifs, ses élèves : dans l'étude citée tout d'abord sur les possibilités et le sens de certaines réaction industrialisables; dans ses recherches sur le rôle réducteur du carbone; dans ses importantes recherches sur la synthèse et la fabrication

industrielle de l'ammoniaque et de quelques importants dérivés : le carbonate, le sulfate et surtout l'urée.

Et pourtant les travaux de synthèse et de préparation, dans la " chimie classique ", de M. Matignon sont d'une importance telle qu'ils suffiraient à illustrer son nom.

Citons : en chimie organique la séparation d'une vingtaine de composés nouveaux dans le groupe des uréides, pour servir aux recherches de sa thèse; en chimie minérale ses recherches sur l'acide axothydrique, sur le thorium et les métaux rares et leurs chlorures, sur les carbures de Na et Al, le phosphore de sodium, etc., et enfin dans ces tous derniers temps, d'importants travaux sur la chimie du glucinium et ses applications.

Signalons encore que dès 1902-1905, en 60 leçons données au Collège de France, il groupa pour la première fois autour de quelques idées générales toutes les réactions catalytiques, il montra dès ce moment que ces réactions n'apparaissaient plus comme des faits épars, mais qu'on pouvait prévoir celles pour lesquelles il y avait lieu de chercher un catalyseur, et même les directions qu'il fallait prendre pour trouver ce catalyseur.

Elève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé des Sciences Physiques en 1889, Docteur ès Sciences Physiques en 1892, après 3 ans passés à préparer sa thèse au laboratoire de Berthelot, Camille Matignon était, de 1893 à 1898, maître de conférence puis professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Lille, professeur à l'Institut industriel du Nord.

Maître de conférence à la Sorbonne et suppléant de Berthelot au Collège de France de 1898 à 1908, il succédait à cette date à Le Chatelier à la chaire de chimie minérale au Collège de France, chaire qu'il occupe depuis lors. L'Institut de France lui avait décerné dès 1896 le prix Jecker; il le reçut comme membre de l'Académie des Sciences en 1926.

Camille Matignon a d'autres titres non seulement à notre

admiration, mais à notre reconnaissance : il s'est fait, — avec quelle intelligence synthétique et avec quelle autorité, — l'observateur et le commentateur de la vie des idées et des découvertes dans le monde des applications de la chimie. Fonctions si indispensables de nos jours dans nos sciences, et bien trop rarement occupées. Très nombreux sont les chimistes, les intellectuels qui attendent les articles d'actualité ou de synthèse de Camille Matignon dans les plus belles revues françaises et, chaque mois, son éditorial de la revue *Chimie et Industrie*.

Nous eûmes déjà le plaisir d'entendre à Liège notre savant collègue; il y présida la section des industries chimiques au Congrès Scientifiques International organisé en 1922 par l'Association des Ingénieurs sortis de notre Ecole. Il y fit un exposé magistral et très remarqué sur la transformation industrielle de l'ammoniaque en urée, fruit de recherches poursuivies personnellement avec la collaboration de M. Fréjacques.

L'Association de nos Ingénieurs lui a conféré dès 1922, le titre de membre d'honneur. En septembre dernier encore, de nombreux chimistes de Belgique et du monde entier attendaient à Liège M. Camille Matignon qui avait accepté d'y donner une conférence à l'occasion du 10^e Congrès de Chimie Industrielle. Ils ont été bien déçus d'apprendre que la maladie le retenait à Paris. C'est avec joie que nous le voyons siéger aujourd'hui parmi nous, enfin rétabli, et que nous nous préparons à l'entendre dans quelques heures.

Réponse de M. le Professeur Brunot

Membre de l'Institut

Monsieur le Recteur, Messieurs,

J'avais espéré qu'un de nous, que sa double situation de Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et de Membre

de l'Académie Française désignait pour cet office, M. E. Picard, prendrait aujourd'hui la parole au nom des Français. Il a été empêché de venir, et m'a prié de l'excuser auprès de vous.

A son défaut, mes Collègues m'ont demandé de le remplacer, comme s'il y avait encore une Chaire d'Eloquence française à la Sorbonne et que j'en fusse le titulaire. Ils se sont trompés. Il est vrai que je suis lié à votre Université par une amitié très ancienne, et qu'il y a vingt ans au moins que j'ai parlé dans cette salle pour la première fois.

Mais alors je venais, en collègue, vous entretenir de mes travaux en toute simplicité.

Il serait autrement difficile d'être maintenant l'interprète des sentiments que nous éprouvons, si mon discours ne devait tenir en un mot, celui de reconnaissance.

Heureusement ce mot de reconnaissance est, comme on dit aujourd'hui, un terme affectif, c'est-à-dire qu'au sens fondamental s'ajoute tout ce qu'y met l'émotion.

En droit il ne renferme que l'idée d'une dette à laquelle on souscrit et qu'on promet d'acquitter. Or nous n'acquitterons jamais la nôtre, nous sommes insolubles.

Mais le cœur a donné au mot de reconnaissance une acception plus morale, pour tout dire, plus humaine, celle d'un sentiment rare — ce qui en fait le prix — par lequel on est à jamais engagé d'affection envers un bienfaiteur. Comme disait Duclos, au temps où l'analyse des langues était une sorte de philosophie, " Il marque d'abord un esprit de justice, il suppose encore une âme disposée à aimer ". Telles sont en effet les inclinations des nôtres, plus que jamais prononcées au jour où vous nous accordez le plus grand honneur dont vous disposiez.

Votre Université ne date pas comme la nôtre du Moyen Age, c'est pourquoi sans doute elle grandit d'année en année avec la belle régularité de la jeunesse.

En un peu plus d'un siècle, un peu moins même, si on tient compte qu'elle fut un instant mutilée et que son organisation définitive ne remonte qu'à 1835, année où fut promulguée la loi sur l'Enseignement Supérieur en Belgique, elle a pris une place éminente dans le royaume. En 1876, date où j'ai commencé à être étudiant, hélas ! elle ne comptait guère que mille élèves; trente ans après, elle en avait deux mille, et depuis, sa population s'est accrue de plusieurs centaines d'unités. Il faut dire qu'elle a eu de bonne heure l'honneur et le courage de relever les femmes de leur incapacité académique. Il avait été démontré, doctement, qu'une femme ne pouvait et ne devait pas être médecin. Trois ans après une jeune fille demandait à être inscrite et l'était; j'espère que l'an prochain, toutes celles qui lui ont succédé, voudront fêter le cinquantenaire de cette victoire du bon sens et de l'habileté féminine.

L'Université de Liège a prouvé d'une autre façon encore avec quelle largeur d'esprit elle entendait considérer et résoudre les problèmes pédagogiques. Sans croire par là s'abaisser, bravant les préjugés et les dédains, elle s'est ouverte délibérément à la Science appliquée donnant l'exemple de cette union féconde entre la théorie et la pratique qui l'asseoit dans la considération publique, lui assure de puissants concours, lui permet de fournir aux grandes entreprises des hommes préparés, qui ne sont pas obligés comme ailleurs d'aller d'une école à l'autre pour passer de l'abstrait au concret, de la spéculation aux réalités.

Elle s'est entourée d'une couronne d'Instituts spéciaux, qui vivent pour elle et par elle. De sorte que, qu'il s'agisse du commerce ou de la pédagogie, de l'archéologie orientale ou de l'exploitation des mines, rien n'est en dehors du domaine immense qu'elle s'est créé, et on n'est plus étonné, quand on a parcouru la liste des grades qu'elle délivre, de trouver dans le monde entier des belges, ses élèves, occupant des

situations enviées. Par là elle mérite vraiment le nom usurpé dans tant d'endroits, d'Université.

A la tête de ses services, elle a eu — je ne parlerai pas des vivants — des hommes de tout premier ordre, du grammairien philosophe Delbœuf à l'historien Godefroid Kurth, du chimiste Spring au géologue André Dumont, du biologiste Schwann au mathématicien Le Paige, du paléontologiste Schmerling aux philologues Waltzing et Parmentier.

La liste de ceux qui l'ont honorée se confondrait presque avec celle de ses maîtres.

Aussi apprécions-nous, comme il convient, le *Dignus intrare* par lequel elle vient de nous accueillir.

Ce qui fait mon embarras, c'est que s'il m'est facile d'être modeste pour moi-même, sachant le peu que je vau, je n'ai pas le droit de l'être pour les Collègues, qui reçoivent aujourd'hui de vous une si haute marque d'estime. Faute de la compétence nécessaire pour apprécier leurs travaux, je puis du moins vous donner une des raisons pour lesquelles en les choisissant vous avez bien choisi. Il y a en effet un mérite que tous possèdent à un degré éminent, dont c'est le cas de dire avec le poète :

Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier, c'est qu'ils ont donné toute leur vie, avec un complet désintéressement, à la pure recherche de la vérité. Qu'ils aient par des spéculations sur les nombres et les formes, sur les lois profondes de la matière et de la force, éclairci quelqu'un de ces problèmes éternels que posent la vie et le mouvement des infiniment grands et des infiniment petits, qu'ils aient découvert et expliqué de nouvelles combinaisons des corps, ou imaginé des applications inconnues de la matière que le monde met à la disposition du génie de l'homme, qu'ils aient scruté les philosophies anciennes dont les secrets nous sont si bien cachés qu'un Platon pouvait dire qu'il n'avait rien mis dans toute son œuvre de sa véritable et dernière

pensée, qu'ils se soient appliqués à examiner les Codes qui régissent les relations des hommes, à en découvrir les imperfections et à les corriger, qu'ils se soient acharnés à combattre et aient réussi à vaincre quelqu'un de ces fléaux, fruits de la misère ou des faiblesses humaines, qui menacent les générations et les races, tous ont voulu plus de bien, plus de lumière, tous ont travaillé à ce progrès tant raillé, qui mène depuis des siècles l'humanité de ses origines animales à la possession souveraine de sa royauté. Tous ont eu la foi dans la raison, l'espoir dans la science, la charité envers ceux qui souffrent du pire de tous les maux, l'ignorance, les trois vertus théologiques des chercheurs.

Aussi est ce pour nous une grande satisfaction que de voir consacrer notre effort et couronner nos services. Nous recevons ce témoignage en toute humilité, mais avec une joie profonde et sincère.

Venu de n'importe où, il nous serait doux et précieux. Venant de Liège, il remue en nous les fibres intimes du cœur. En effet, le nom seul de votre ville, comme celui de Verdun, a le privilège d'être de ceux devant lesquels on s'incline avec respect. Là-haut, sur la colline toute proche dorment à jamais sous leur sépulcre de pierre et d'acier, les héros de l'avant-garde de la liberté et du droit. Tout ce qui se fait ici est sous l'œil de ces morts immortels ! Dans cette ville sainte, une des capitales morales de l'humanité, rien ne doit ni ne peut se faire qui ne soit rapporté à leur grandeur.

J'ajoute que vous avez pris, pour nous faire hommage, une date inoubliable. Il y a cent ans qu'est parti de cette ville, le cri de révolte qui vous a libérés; c'est ici que sont tombés les premiers soldats de l'indépendance. Et nous avons tant fait, nous Français, malgré des erreurs passagères, pour répandre parmi les peuples de l'Europe l'esprit de nationalité, nous avons tant souffert aussi de l'abus qu'on a fait contre nous de ce principe libérateur, nous en souffrons tellement

aujourd'hui encore, que nous nous sentons profondément heureux, quand nous nous trouvons en présence d'un peuple qui a compris que les aspirations vers l'unité, le besoin de fraternité nationale n'impliquent en aucune façon la haine de l'étranger.

En appelant à vous dans des circonstances pareilles des savants des pays voisins, en leur tendant une main toute pleine non seulement de branches d'olivier, mais de rameaux de laurier, votre Université nous confirme dans cette assurance réconfortante que vivent profondes en vous, inaltérées et fécondes, les nobles idées dont nos aïeux ont porté les germes à travers le monde, où ils ne cessent pas de lever.

Je suis de ceux qui croient que des jours viendront, puissent-ils venir le plus tôt possible, où se dégagera du chaos des batailles et de l'épouvantable amas de ruines qu'a fait jusqu'ici le conflit des intérêts l'idée supérieure d'une coopération nécessaire dans la paix.

Toutes sortes de prodromes annoncent ce progrès, qui sera du reste plutôt une série de pas en avant, une lente et pénible ascension, qu'un miracle soudain. Je suis convaincu qu'il commencera dans notre monde intellectuel; mieux que cela, il y a déjà commencé. Considérez ce qui se fait quotidiennement. C'est l'échange de professeurs, d'étudiants, d'enfants même d'un pays à l'autre, la création d'Instituts français en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Tchécoslovaquie, en Pologne, et par contre-partie d'Instituts britanniques ou slaves à Paris; c'est la réunion dans la Cité Universitaire de maisons des nations, où les jeunes gens et les jeunes filles de tous les pays et de tous les continents, se fréquentent, se coudoient, apprennent à se connaître, à se comprendre, à s'estimer; c'est l'Union internationale des Académies; c'est l'institution de prix mondiaux qui vont d'un continent à l'autre, de l'Amérique nouvellement née à la culture à la vieille Asie, récompenser les méritants; c'est

L'Institut de Coopération intellectuelle, où, après d'inévitables tâtonnements, se créeront comme en un syndicat général de la pensée, toutes les organisations qui doivent faciliter les informations, les relations, les collaborations du monde entier.

Mais même quand cette aube attendue sera levée, après que, triomphant des égoïsmes et des rancunes, des folles ambitions aussi, la grandiose cité universelle du travail s'élèvera, ruche où ne bourdonneront plus que les bruits pacifiques des appareils et des machines, où les anciennes rivalités auront fait place aux nobles concurrences des esprits unis pour l'achèvement de l'œuvre commune, les groupements que les affinités de race, de langue, de sentiments, ont établis, demeureront.

Les liens d'amitié qui nous unissent aux belges, sont impérissables. Ils ne seront ni détruits, ni même menacés, pas plus que les patries n'ont fait disparaître les cellules qu'étaient les familles.

L'avenir que nous attendons n'abolira rien que le mal, mais il superposera aux anciennes affections, toujours vivantes, un sentiment supérieur, le seul qui, en dernière analyse, suffise pleinement à l'homme, l'amour de l'humanité.

Chronique

Assemblée générale du 10 mars 1931

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Lors de notre dernière assemblée générale, l'Association des Amis de l'Université de Liège comptait 528 membres. Aujourd'hui, c'est-à-dire après deux années d'existence, elle arrive à un total de 561 membres, dont 19 membres protecteurs, 2 membres d'honneur, 254 membres effectifs et 286 membres adhérents (1).

Nous avons à déplorer la mort de sept de nos membres effectifs : MM. Hubert, Julin, Michel, Parmentier et Waltzing qui furent pendant un demi-siècle la gloire de notre haut enseignement, MM. Defize et Stouls ainsi que d'un membre adhérent M. Fabry. Notre conseil d'administration a été particulièrement éprouvé par l'irréparable disparition de M. Gustave Trasenster. Que leurs familles veuillent bien trouver ici l'expression de nos plus sincères condoléances.

Le faible accroissement de notre effectif au cours de l'année 1930 semble indiquer que notre propagande initiale a donné tout son effet. Il importe par conséquent, si nous voulons voir notre association étendre sa sphère d'action, que chacun contribue au recrutement de nouveaux membres en usant de son influence personnelle. C'est aux jeunes gens notamment qui, chaque année plus nombreux, achèvent leurs études universitaires qu'il convient

(1) Au cours de l'exercice 1930, 8 membres effectifs sont devenus adhérents, 1 membre adhérent est passé effectif.

de s'adresser. Leur adhésion infuserait ainsi périodiquement à notre société un sang nouveau.

Notre activité au cours de l'année écoulée s'est concentrée sur un triple objet.

D'abord sur nos publications. Le bulletin a continué de paraître trimestriellement. Le huitième fascicule va bientôt être distribué. Nous n'avons point ici à rappeler les articles qui y ont été publiés mais nous signalerons simplement l'avantage qui résulte de la disposition d'un organe où les idées de chacun peuvent être exposées et défendues. C'est ainsi notamment qu'en y dénonçant les besoins actuels des Facultés de Droit auxquels le Fonds National de la Recherche Scientifique n'a pas pourvu, M. Dor s'est rencontré dans ses vues avec un projet analogue mais inédit de M. Varlez, professeur à l'Université de Gand, et que tous deux ont été reçus par le Directeur du Fonds National, désireux de pouvoir leur donner bientôt entière satisfaction. C'est ainsi encore qu'en signalant les encouragements dont le travail scientifique des assistants était l'objet en Pologne, M. Swings a mis le Conseil d'administration sur la voie de la création des cinq prix dont il va être question.

Ensuite sur les subsides que nos ressources permettent d'allouer. Un total de 15,500 francs a été accordé par le Conseil pour les trois objets suivants. Primo, une somme de 1500 francs à l'Association des étudiants en droit pour permettre à celle-ci de continuer l'organisation de conférences. Secundo, une somme de 9000 francs à M. Roisin pour lui permettre de travailler pendant un an dans un laboratoire de la Faculté des Sciences; cette somme ne représentant que la moitié du subside sollicité, le Conseil a obtenu pour l'intéressé l'octroi du complément de la Commission du Patrimoine universitaire. Tertio, une somme de 5000 francs à M. Ivan Delatte, docteur en histoire, pour lui permettre d'achever les recherches que nécessite le travail qu'il a entrepris sur la vente des biens nationaux dans la province de Namur. Enfin le Conseil a fait tirer à part, aux frais de l'Association, 500 exemplaires des trois articles publiés par M. Dehalu dans le Bulletin sur les nouveaux Instituts de la Faculté technique, en considérant combien cette

brochure, partout répandue, pouvait servir les intérêts de l'Université de Liège.

Enfin, sur la création de prix. Désireux de promouvoir la recherche scientifique auprès d'une catégorie de travailleurs dont la situation pécuniaire n'est pas ce qu'elle devrait décemment être, le Conseil a décidé le 20 octobre dernier de créer cinq prix de 5000 francs chacun destinés à récompenser des travaux originaux exécutés par les membres du personnel scientifique de l'Université de Liège n'ayant pas encore rang de chargés de cours (chefs de travaux, assistants, répétiteurs, etc.). Les manuscrits, qui doivent être remis avant le 31 décembre 1931, seront examinés par des jurys spéciaux désignés par le Conseil.

Telle est, Messieurs, la tâche accomplie par le Conseil pendant l'année écoulée. C'est dans les mêmes voies que, si vous lui accordez votre approbation, le Conseil se propose de poursuivre son œuvre. Les ressources relativement modestes dont il dispose jusqu'à présent ne lui permettent pas d'envisager plus largement les choses. Est-il interdit pourtant d'espérer qu'un avenir prochain rende possible une extension de son activité? Seul le recrutement de nouveaux membres, c'est-à-dire l'afflux de nouvelles contributions, pourra lui en fournir les moyens. Qu'il me soit permis en terminant d'adresser un pressant appel à chacun de vous. La propagande individuelle est souvent plus efficace que la propagande collective. Dans le cercle de ses relations personnelles, chacun peut beaucoup. Faire connaître notre association, ce qu'elle a fait, ce qu'elle se propose de faire, ne serait pas un programme fort malaisé à remplir. Formons le vœu qu'à bref délai il puisse porter ses fruits.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur la situation financière de notre association au 31 décembre 1930 :

BILAN

I. — *Actif*

Au 31 décembre 1929, notre actif se soldait par une somme de 38.279,13

Dans le courant de l'exercice social que nous venons de clôturer, nous avons encaissé, comme recettes, les sommes suivantes :

1) Cotisations des membres	52.756,90	
2) Remboursement sur avances de fonds dans un but scientifique	2.000,00	
3) Produit de la publicité dans notre Bulletin	3.600,00	
4) Intérêts sur dépôt en banque	786,95	
	<hr/>	58.963,85
		<hr/>
		97.242,98

II. — *Passif*

Nous avons consacré à nos dépenses les sommes suivantes :

1) Imprimés divers, frais d'impression du Bulletin et frais de clichés	7.144,20
2) Appointements de l'employé	2.400,00
3) Versé comme subsides et avance de fonds (et frais payés de ce chef)	21.752,25
4) Payé pour frais de bureau divers	1.322,65

Soit, au total 32.619,10

BALANCE

Dépenses	32.619,10	Recettes (y compris l'actif au 31 décembre).....	97.242,98
Solde créditeur.....	64.623,88		<hr/>
	<hr/>		97.242,98

L'avoir de l'Association au 31 décembre 1930, est donc de fr. 64.623, 88.

Comme vous pouvez en juger, notre situation financière demeure favorable et nous pouvons envisager l'exercice 1931 avec confiance.

BUDGET DE L'EXERCICE 1931

Nous vous proposons d'approuver comme suit, nos prévisions budgétaires pour 1931 :

Dépenses :

1) Frais d'impression du Bulletin mensuel.....	5.000,00
2) Frais de clichés	2.500,00
3) Frais de correspondance (expédition du Bulletin, etc.).....	1.500,00
4) Frais de bureau divers	500,00
5) Appointement de l'employé	2.400,00
	<hr/>
	11.900,00

Recettes :

Produits de la publicité dans le Bulletin	4.600,00
Cotisations	50.000,00
	<hr/>
	54.600,00

Le Trésorier,
Maurice WILLE

Nominations

MM. BRAHY E., nommé assistant volontaire du cours de stomatologie par arrêté royal du 26 janvier 1931.

MACAR P., nommé assistant du cours de géographie physique par arrêté royal du 23 avril 1931.

Distinctions scientifiques

M. CAMPUS F., désigné en qualité de membre du Comité des publications de la Société belge des ingénieurs et des industriels à Bruxelles, par le Conseil d'administration de la dite société.

Distinctions honorifiques

Par arrêté royal du 8 avril 1931 :

A) *Commandeur de l'Ordre de Léopold* :

MM. HENRIJEAN F.; PROST E.

B) *Officier de l'Ordre de Léopold* :

MM. DUESBERG J.; INDEKEU J.

C) *Officier de l'Ordre de la Couronne* :

MM. DE MARNEFFE A.; VERDEYEN R.; GODEAUX L.

D) *Chevalier de l'Ordre de Léopold* :

MM. PUTERS A.; THYSSSEN H.; VERLAINE L.

On nous prie de signaler...

La parution du *Guide du technicien pour l'organisation du travail personnel*, œuvre de M. Roussel, ingénieur civil (Paris et Liège, Béranger, 1930). Le lecteur trouvera dans ce volume fort bien ordonné des conseils pratiques sur la documentation scientifique et technique, la manière de la trouver, celle de la recueillir, celle de la classer, celle de l'utiliser. La plupart des travailleurs intellectuels auront profit à lire et à méditer les directives suggérées par l'auteur. Une importance toute spéciale est accordée à la représentation figurée ou graphique des notions statistiques dont on se sert couramment. Ajoutons que la lecture est rendue attrayante par la multiplicité des exemples, voire même des anecdotes, sans que celles-ci n'empiètent d'ailleurs sur la part légitimement réservée aux notations plus austères.

Le fascicule IV (mars 1931) des Documents publiés par l'Association médico-pédagogique liégeoise (Liège, Vaillant-Carmanne) pour la réforme de l'enseignement vient de sortir de presse. Il s'agit d'une brochure où le vaillant professeur A. Gravis a mis au point les résultats de l'enquête courageuse qu'il a entreprise sur les graves questions du surmenage scolaire et de la direction à donner aux études principalement moyennes en Belgique. Comptant revenir prochainement sur ces problèmes qui ne peuvent laisser personne indifférent, on se bornera ici à signaler cette publication et à en recommander la lecture.

Liste des Membres de l'Association (1)

Membres protecteurs : Administration Communale Liège; Administration Communale Seraing; Administration Communale Verriers; Administration Communale Waremme; Association des Ingénieurs A. I. Lg.; Brouha, M.; Buttgenbach, H.; Cesàro, G.; de Fraipont, M.; Despret, G.; Digneffe, E.; Fredericq, H.; Frederic, L.; Greiner, L.; Nagelmackers, M.; Nyssen-Dumonceau, A.; Peltzer, A.; Thone, G.; Van Zuylen, E.

Membres d'honneur : Monsieur et Madame Stiels-Vaillant.

Membres effectifs : Administration Communale Herstal; Administration Communale Saint-Nicolas; Albert, F.; Alcolay, C.; Amicale du personnel d'Ougrée-Marihaye; Anten, J.; Averbouch, B.

Batta, G.; Beduwé, J.; Beco, L.; Benoit, F.; Berryer, P.; Bertrand, O.; Bethune, A.; Bidlot, R.; Biquet, L.; Blumstein, P.; Bohet, V.; Bonhomme, G.; Bonnardeaux, H.; Bonvoisin, P.; Bouillenne, R.; Bouillenne-Walrand (Mme); Bourgeois, E. (à vie); Braas, A.; Brasseur, H.; Braunshausen; Breyre, C.; Bris, A.; Brouet, G.; Brull, L.; Buisset, S.; Bure, P.; Buytaert, A.

Calay, O.; Calmeau, L.; Campus, F.; Colonel Casters; Casters, F.; Chantraine, P.; Charbonnages de Patience et Beaujonc; Charbonnage Maireux, s-Bois Soumagne; Closon, J.; Closset, Fr.; Colle P.; Colson, E.; Corin A.; Corot, A.; Counson, L.; Courtois, A.; Crahay, E.; Cuveiller, F.

Dacos, F.; Damas, D.; Danze, J.; De Bast, O.; De Beco, L.;

(1) Liste arrêtée au 1^{er} mars 1931.

De Block, L.; Debouxhtay, P.; Dechesne, L.; Defize, F. (†) (à vie); Dehalu, M.; de Harenne, H. (Chev.) (à vie); Dejace, C.; Dela-colette, H.; Delatte, A.; Delbouille, M.; Delbovier, F.; Delchef, J.; Delcominette, F.; Delhaise, A.; Delième, Ed.; Dellicour, F.; Delrez, L.; de Mélotte, A. (Chev.); Denoël, G.; Denoël, L.; de Rassenfosse, A.; Deruyts, J.; De Senarclens, A.; De Smaele, A.; Desoer, J.; Desonay, F.; Detrez, L.; Dewandre, A.; De Wini-warter, H.; d'Heur, A.; Diaconescu, C.; Donnay, F.; Dor, G.; Dor, G. (Mme); Dossin, G.; Duesberg, J.; Duesberg, J. (Mme); Duesberg, Jos.; Duesberg, Jos. (Mme); Duguet, M.; Dumont, E.; Dupont, E.

Eghiasaroff, S.; Englebert, O.; Etienne, S.

Fauconnier, H.; Firket, G.; Firket, P.; Firket-Saroléa, J.; Fon-thier, N.; Fouarge, L.; Fourmarier, P. (à vie); Fraipont, C.; France, A. (à vie); Francotte, X. (à vie); Fredericq, W.

Georgy, C.; Gérard, M.-L.; Germay, R.; Gillet, A.; Goblet, N.; Godeaux, L.; Gosselin, O.; Gosseries, A.; Gottschalk, M.; Graulich, L.; Gravis, A.; Grégoire, A.; Gueben, G.; Guillemain, M.

Habets, M.; Halkin, H.; Halkin, Jos.; Halkin, Jules; Halkin, L.; Hallet, M. (à vie); Hanocq, C.; Haquet, H.; Hardy, J.; Harsin, P.; Herry, A.; Heuze, J.; Houbaert, E.; Hubaux, J.; Hubert, E. (†); Hugues, R.; Huybrechts, M.

Jamme, E.; Janne, H.; Janssens, E.; Joassart, G.; Journez, A.

Katzareff, J.; Klopfert, A.; Kraentzel, F.; Kraft de la Saulx, F.; Krutwig, J.

Laboulle, A.; Lacroix, A.; Lagrange, E.; Laloux, P.; Lambotte, U.; Laoureux, A.; Lapière, S.; Larmoyeux, E.; Laurent, G.; Laviolette, A.; Leclercq, S.; Legrand, L. (profes.) (à vie); Legrand, L. (Ing.); Legraye, M.; Lejeune, A.; Lejeune, L. (Mme); Le Maire, P.; Lepagé, W.; Lepersonne, O.; Leplat, G.; L'hoest, L.; Lié-geois, C.

Magis, J.; Magnette, F.; Mahaim, E.; Malvoz, E.; Mamet, O.; Mansion, J.; Massart, G.; Mawet, E.; Melon, J.; Merken, L.; Metchersky, N. (Prince); Meyers, A. (Baron); Michel, L.; Minette, E.; Molinghen, P.; Monoyer, A.; Moreau, E.

(†) Décédé.

Nepper, F.; Neujean, X.; Nève, p.; Nihard, R.; Nihoul, Ed.;
Noirfalise, L.

Pauwen, J.; Peltzer de Clermont, Ed.; Peters, G.; Petitjean, J.;
Pêtre, E.; Philips, F.; Pilet, G.; Pirard, L.; Piret, A.; Pirlot, R.;
Pisart, F.; Plumier-Clermont, L.; Poissinger, A.; Polain, L. (à vie);
Pommerenke, H.; Prost, E.; Puters, A.; Putzeis, F.

Remy, J.; Renier, A.; Roersch, C.; Roskam, J.

Sadzot, G.; Schlag, A.; Simon, E.; Stein, Ed.; Stouls, A. (¹);
Swings, P.

Tanier, V.; Thibert, C.; Thiriart, L.; Thiry, R.; Thys, W.;
Tréfois, G.

Vanderborgh, J.; Van der Linden, H.; Van Haesendonck, E.;
Van Hageman, J.; Van Pée, P.; Van Zuylen, F.; Van Zuylen, J.;
Van Zuylen, J.; Verdeyen, R.; Verlaine, L.; Verniory, L.; Vivario,
R.

Waha, M. (à vie); Watrin, M.; Watry, F.; Weckers, L.; Wille,
M.; Willems, J.; Witmeur, Em.

Zeckendorf, E.; Zivjan, S.

Membres adhérents: Administration Communale Flémalle-Grande;
Administration Communale Pepinster; Allard, L.; Albert, M.;
Anciaux, H.-C.; Ancion, E.; Ancion, L.; Andraut de Langeron;
Andris, M.; Arnoldy, A.; Association des Etudiants Macédo-
niens; Ausselet, L.; Aussems, P.

Baar, A.; Baar, P.; Barth, M.; Batholomé, J.; Baurin, J.;
Beaulieu, R.; Belfroid, J.; Bendersky, L.; Benoit, Ch.; Bercovici,
L.; Bernhardt, W.; Bertrand, M.; Bertrand, R.; Bia, L.; Biquet,
M.; Biron-Dejaer, A.; Blaise, F.; Bodart, E.; Bonameau, L.;
Boone, O.; Brabant, J.; Breyre, A.; Bricteux, A.; Brouhon, A.;
Bureau, F.

Calmeau, P.; Cambresier, E.; Candeze, L. (Vve); Carlier-Mayer,
J. (à vie); Centner, C.-R. (à vie); Chandelle, R.; Chaumont, L.;
Clermont, L.; Coheur, L. (à vie); Colemonts, E.; Collard, A.;

(¹) Décédé.

Collard, A.; Collette, E.; Collin, Ch.; Constant, J.; Corin, F.; Corten, P. (à vie); Courtois, J.; Cox, A.

Dallemagne, M.; Damseaux, J.; Dantinne, A.; Dantinne, R.; Darimont, J.; De Bast, Y.; Decharneux, A.; Declairfayt, M.; Declairfayt; Defrecheux, C.; Deheselle, (Mme); Dehousse, M.; Dehousse, R. (Mme); Dejardin, L.; Delava, E.; Delfosse, P.; Delhalle, A.; Delmer, A.; Delrée, J.; Delruelle, A.; Demars, C.; Demoulin, H.; Depas, E.; Deprez, R.; Depresseux, F.; Decrucq, A.; Derenne, E.; Desaive, P.; Desirotte, R.; Destée, A.; Devillé, G.; Devos, G.; Dewé, H.; Digneffe, C.; Donnay, F.; D'Or, L.; Dordu, F.; Dormal, G.; Dotreppe, G.; Dujardin, R.; Dutilleux, M.; Dutois, D.

Everling, A.

Fabry, P. ⁽¹⁾; Fairo, E.; Fanielle; Firket, M.; Firket, V.; Florkin, M.; Fohalle, R. (à vie); Fonsny, J.; François, A.; François, P.; Francotte, Ch.; Francq, P.; Fresart, O.

Galhausen, G.; Galopin, J.; Garcez, A.; Gérumont, E.; Ghysen, J.; Gillet, E.; Gillet, E.; Gilman, L.; Gob. J.; Godelaine, C.; Gothier, L.; Guillaume, J.; Guion-Jollet, L.

Hallet, A.; Hans, N.; Haust, J.; Hebrant, H.; Helin, M.; Hensgens, A.; Heuse, H.; Hoge, A.; Horion, A.; Horion, P. Indeheu, J.

Jacob, O.; Jadot, G.; Janne, X.; Janssens, A.; Janssens, H.; Janssens, J.; Jennissen, E.; Joassart, N.; Joyeux, L.

Karlin, M.; Koikoff, A.; Korobkoff, Kuntziger, J.

Labeye, M.; Ladmarrant, H.; Lambert, V.; Lamboray, H.; Lambrechts, A.; Larock, V.; Laurent, M.; Lebens, L.; Leclercq, Th.; Ledent, R.; Leduc, L.; Lefèbre, G.; Le Jeune, R.; Lemeunier, J.; Lenaerts, P.; Leperspne, H.; Leroy, M.; Liagre, C.; Lohest, P.; Loukacheoski; Loumaye, M.; Luyten, P.

Magin, A.; Magnette, Ch.; Maisier, W.; Mali, A.; Malmendier, L.; Macquestiau-Staincq (Mme); Marchal, G.; Marechal, P.;

⁽¹⁾ Décédé.

Marissiaux, A.; Marthelée, J.; Marthoz, E.; Martin, L.; Massart, P.; Masson, A.; Masy, J.; Meekers, P.; Mestrait, J.; Mercier, G.; Milz, U.; Molle, A.; Mouchette, J.; Moureau, L.; Moureau, P.; Muller, Cl.; Muller, J.

Nagant, F.; Naveau-Van Hoegarden, M.; Noez, H.; Nyssen, F. Orban, J.; Oris, J.; Ory, G. (fils).

Paquot, M.; Peeters, M.; Philippart, A.; Philippe, Ch.; Pickart, F.; Pierlot, F.; Pinkous, Ch.; Pirard, J.; Pirenne, P.; Pirlot, J. M.; Pirson, F.; Pirson, G.; Platel, F.; Plomdeur, J.; Popavranoff, S. Questienne, P.

Raeff, D.; Rasquinet, J.; Rasse, F.; Remouchamps, J.; Remacle, J.; Remy, H.; Renuart, G.; Repriels, L.; Rey, J.; Robin, H.; Robinet, M.; Rocchus, L.; Roisin, G.; Ros, L.; Rosenfeld, L.; Rouche, N.; Rousseau, M.; Rusu, Th.

Scaff, E.; Schaltin, J.; Schwes, H.; Schoonbroodt, L.; Servais, M.; Severyns, A.; Sigismond, J.; Smets, M.; Soreil, A.; Sperling, P.; Stainier, C.; Staphylaris, G.; Stas, R.; Stassart, R.; Stassen, M.; Stati, M.; Stievenart, A.; Stoyanovitch, G.; Sulowski, Z.

Tahon, R.; Tchao, T.; Tecqmenne, Ch.; Thiernesse, J.; Thimus, A.; Thonet, J.; Tinlot, P.; Tourneur, M. (Mme); Tourneur, V.

Uwiera, A.

Van den Borren, Ch.; Van de Putte, M.; Vandervael, Fr.; Van de Walle, B.; Van Soets, E.; Van Stratum, A.; Van Wynsberghe, R.; Vindsberg, S.; Votion, A.

Waha, L.; Walch-Kerens, B. (Mme); Walrand, J.; Waroux, M. Wautriche-Evrard, P.; Wigny, P.; Wille, M. (fils); Willem, A.; Willem, J.; Witmeur, Eug.

Aux Amis de l'Université

Rappelons à ceux de nos amis qui ne se seraient pas encore acquittés de leur cotisation pour 1931, qu'ils peuvent le faire par simple virement postal au compte chèque de M. WILLE 150.713 (rue de l'Etat-Tiers, 13, Liège) ⁽¹⁾.

Nous faisons particulièrement appel à tous ceux de nos étudiants qui achèvent cette année leurs études universitaires. Au moment de quitter à jamais leur Alma Mater, qu'ils y laissent un peu d'eux-mêmes en nous envoyant leur adhésion.

Nous insistons également auprès de tous pour qu'une propagande incessante soit faite par nos membres dans les milieux susceptibles de s'intéresser à notre œuvre.

⁽¹⁾ Membres adhérents, 20 francs au moins; membres effectifs, 100 francs au moins; membres protecteurs, 1000 francs au moins.

